

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Alex Ageron, Jean-Pierre Moras, Monique Lépine, Nicole Besson, Anthony Vallet, Marie-Christine Sellier, Céline Dugua, Daniel Valdenaire, Barbara Gagne, Stéphane Stintzy

Absente ayant donné pouvoir Liliane Fernandez à Marie-Christine Sellier

Absent : Frederic Boissonnet

Secrétaire de séance : M.REY.

Monsieur le maire soumet le compte rendu de la réunion précédente à l'approbation du conseil municipal, il est adopté à l'unanimité

Monsieur le maire rappelle que l'ordre du jour a été modifié, le questionnaire du PLUI ne sera pas abordé, il est remplacé par les dispositions de la loi NOTRe et ses conséquences sur le devenir de la communauté de communes Vivarhône : Ce sujet sera abordé en fin de séance.

1/ BUDGET M14

Virement de crédits

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6574: +1 500	7478 : + 1 500	21568 : +1 440.00	1321: + 5 000.00
		2188-17 : + 400.00	
		2313-15 : -31 410.00	
		2313-19 : +9 780.00	
		2313-20 : +22 300.00	
		2313-46 : -34 000.00	
		2313-50 : +59 665.00	
		2315-15 : -18 000.00	
		2315-19 : +6 580.00	
		2315-37 : +1 405.00	
total : + 1 500	total : + 1 500	total : + 5 000.00	total : + 5 000.00

2/PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le maire explique que pour permettre l'avancement au grade des agents de la commune inscrits sur les tableaux d'avancement ou sur liste d'accès par promotion interne il est nécessaire de créer les postes suivants au 1er novembre 2015 :

- Un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, à temps complet échelle 5 de rémunération
- Un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, échelle 5 de rémunération

Le conseil ,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C,

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2015

- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- vu le décret n2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Après avoir délibéré à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la création, au 1er novembre 2015 :

- d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, à temps complet échelle 5 de rémunération
- d'un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, échelle 5 de rémunération

3/Convention de partenariat CNR – Rétrocession de Subvention au Comité des fêtes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'occasion de la 6ème édition du Beach Rugby, la CNR a souhaité apporter son soutien financier.

Monsieur le maire rappelle la convention de partenariat qui engageait la CNR à verser la somme de 1500 € à la commune en contrepartie celle-ci, par le biais du comité des fêtes, s'engageait à faire mention de la participation de la CNR comme partenaire financier sur chaque support de communication. Aussi monsieur le maire propose la rétrocession de la somme de 1500 € au comité de fête organisateur du Beach Rugby.

Le conseil après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et après avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de rétrocéder au comité des fêtes de Serrières, sous forme de subvention exceptionnelle, la somme de 1500 € perçue à l'occasion de la 6ème Edition du Beach Rugby.

4/TRAVAUX /VOIRIE/ASSAINISSEMENT

- Sécurisation de la RD 86 :

Monsieur le maire rappelle que la pose de plusieurs ralentisseurs dans Serrières était une des solutions envisagées pour freiner les véhicules sur la RD86. La même réflexion a été menée pour ralentir la circulation sur le quai sud. Finalement la solution retenue serait l'installation de feux tricolores à hauteur de l'hôpital local et vers le musée des Mariniers. 2 solutions : feux tricolores type « radar » ou « limiteur de vitesse » à étudier. Des plateaux ralentisseurs seront également installés à hauteur de l'école publique et sur le quai sud.

- Point sur les appels d'offres :

1/ Changement des chaudières murales aux cites Florales et Bellerives

Ouverture des plis le 27 juillet 2015. 4 entreprises ont répondu. Entreprise retenue : Dépannage Annonéen Groupe CHAM – 07 100 ANNONAY pour 22 536 € HT soit 24 789.60 TTC

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2015

2/ Fournitures et poses de volets cités Bellerives

Ouverture des plis le 4 août 2015. 8 entreprises ont répondu. Entreprise retenue : Menuiserie GAY - 42 520 VERANNE pour 20 000 € HT soit 22 000 TTC

3/ Désamiantage et réfection de la toiture en tôle bac acier – Base de loisirs quai sud

Ouverture des plis le 7 août 2015. 4 entreprises ont répondu. Entreprise retenue : SAS P.B.H – 26 100 ROMANS pour un montant de 34 394.50 € HT soit 41 273.40 TTC

- Assainissement/STEP :

Monsieur le maire rappelle les solutions envisagées pour le transfert des effluents sur la station d'épuration de la CCPR. Le passage au seuil de Peyraud (solution la plus économique) va être réétudiée suite à la visite des responsables de la CNR sur le site.

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le projet de convention de déversement des eaux usées des communes de Limony et de Serrières dans la STEP du Péage de Roussillon.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité accepte le projet de convention avec 2 modifications mineures.

5/SDE 07 :

Monsieur le maire donne lecture de convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour l'extension des réseaux destinés à desservir les parcelles AD 500-501 et AD 310. Elle a pour but de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération réalisée sous mandat de maîtrise d'ouvrage unique.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé du maire, accepte la convention présentée et autorise monsieur le maire à la signer. Unanimité

6/AFFAIRES SCOLAIRES/ PETITE ENFANCE

- ECOLE :

Madame Lépine donne l'effectif de la rentrée 85 enfants, la 4ème classe est donc maintenue. Concernant les TAP, à ce jour une trentaine d'inscriptions ont été recensées. Les intervenants : les 2 ATSEM, un éducateur sportif, l'Ecole Départementale de Musique pour du chant et l'intervention d'une bénévole dans le cadre de l'opération « lire et faire lire ». Concernant la participation financière des familles (30 euros par enfant / trimestre), un titre « avis des sommes à payer » sera envoyé par courrier aux familles concernées.

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre des TAP, la commune a fait appel à la fédération des œuvres laïques de l'Ardèche pour mettre en place l'opération « lire et faire lire ». Après délibération du conseil à l'unanimité, la convention est reconduite pour un an pour un montant de 180 €.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2015

Travaux divers : La classe des grandes sections maternelles a été repeinte, des travaux de plomberie ont été réalisés dans les toilettes de l'école maternelle. Achat d'un congélateur pour la cantine

- **PETITE ENFANCE**

Crèche : L'ouverture des plis pour la maîtrise d'œuvre est fixée au 15/09. L'AGIPE devrait prendre en charge la gestion de celle-ci.

7/CULTURE /PATRIMOINE / COMMUNICATION:

- Musée des Mariniers :

Daniel Valdenaire rappelle que les dates des journées du patrimoine les 19 et 20 septembre. Dimanche 20 un repas « grillades marinières » viendra clôturer la saison.

D'autre part, il rappelle que la flamme n'a toujours pas été installée. Il signale également la présence de nombreux pigeons dans le clocher.

- Le plan de la commune qui se trouve dans le panneau d'informations près de l'office du tourisme sera retiré pour permettre l'affichage de divers documents.
- Sites remarquables : la commission continue son travail sur les sites précédemment sélectionnés
- Rue du plat, un Musée de l'étrange a ouvert ses portes :

8/VIE ASSOCIATIVE / MANIFESTATIONS

- Beach Rugby : Alex Ageron rappelle que cette manifestation demande 6 mois de préparation et nécessite un gros budget. Le bilan financier sera présenté lors de la prochaine réunion du comité des fêtes.
- Cross « La Serriéroise » : dimanche 18 octobre départ à la base de loisirs, il demande des volontaires pour encadrer cette manifestation.

9/Loi NOTRe

Monsieur le maire rappelle que l'ordre du jour a été modifié pour permettre à l'ensemble du conseil de prendre connaissance des dernières explications sur la publication de la loi NOTRe le 7 août dernier, (promulguée le 8 août), et ses conséquences directes pour la CC VIVARHONE ;

Monsieur le maire explique que suite au maintien du seuil minimal (15 000 habitants) pour la constitution des EPCI, la dissolution de la CC VIVARHONE est inévitable. En effet elle ne rentre pas dans les champs des 4 possibilités de dérogation. Monsieur le Sous-préfet de Tournon est venu conforter cette éventualité lors d'un entretien avec Richard Molina à Limony.

Une réunion de bureau de la CC VIVARHONE est fixée le 15 septembre prochain pour recenser les avis de chaque conseil et pour un rendu le 31/10 au Préfet. Pour sa part monsieur le maire réaffirme sa volonté de maintenir la CC VIVARHONE et souhaite que la commune de Serrières garde son identité. Il estime que le bassin de vie pour les communes de la vallée se trouve sur la rive gauche du Rhône. Il n'est pas opposé à la création de commune nouvelle (1 voire 2) plateau / vallée.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2015

Monsieur propose de faire un tour de table pour recueillir les avis de chacun. Pour conclure l'ensemble du conseil souhaite que la commune de Serrières propose son rattachement à la CCPR dans le cas où la CC Vivarhône serait dissoute.

10/DIVERS :

- Monsieur le maire rappelle que la fermeture de la trésorerie est toujours d'actualité. Il fait part d'un courrier des personnels des finances publics qui avance la date du 01/01/2016. Monsieur le maire rappelle que des négociations sont en cours avec la direction des finances.
 - Lecture d'un courrier de madame DUC (quartier du château) qui sollicite l'acquisition d'un morceau de terrain appartenant à la commune et qui jouxte sa parcelle. Des élus iront voir sur place pour pouvoir donner un avis sur cette demande.
 - Monsieur le maire donne lecture du rapport annuel de la Saur sur le prix et la qualité du service pour l'exercice 2014, il est adopté à l'unanimité.
 - Opération « brioches » : Danielle Sérillon annonce la date du 10 octobre pour la distribution des brioches.
 - Jardin public : beaucoup de mégots de cigarettes jonchent le sol. Des autocollants « interdiction de fumer » seront installés à l'entrée du jardin
 - La prochaine réunion du conseil est fixée au lundi 12 octobre 18 h 30
 - La prochaine réunion du CCAS est fixée au mercredi 23 septembre 18 h 30
- **La séance est levée à 21 h 40**